

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2729

31 octobre 2013

SOMMAIRE

1822 Et Suivants	130950	IV Capital S.à r.l.	130946
3M Attenti Holdings S.à r.l.	130946	J. Hirsch & Co International	130955
5M Europe S.A.	130946	Juna S.A., SPF	130955
Acte 2 S.à r.l.	130950	Lubami Private S.A. SPF	130953
Adrilaucat	130951	LVS II Lux VIII S.à r.l.	130973
A Finans S.à r.l.	130952	LVS II Lux X S.à r.l.	130980
Alpha Perseus Capital S.A.	130953	Maison Poiray	130959
American Continental Properties Interna- tional (Luxembourg) S.A.	130951	medienfabrik luxembourg s.a.	130989
American Express Funding (Luxembourg) S.à r.l.	130951	Montesquieu S.A.	130990
Aral Luxembourg S.A.	130951	Must Computer Sarl	130947
Arista SA SICAV-SIF	130960	Mylou Invest S.A.	130956
Atlantis International 1 S.à r.l.	130963	MyTravel Luxembourg S.à r.l.	130954
Avery Dennison Investments Luxembourg	130950	Nereo GreenCapital (SCA) SICAR	130956
AZ Electronic Materials S.A.	130949	Office Investments S.A.	130992
Azzurra Holding S.A.	130953	Over Head S.A.	130956
Babyworld	130951	Patron Archipel S.à r.l.	130992
Bara S.A.	130962	P International S.à r.l.	130959
BlueOrchard Microfinance Fund	130950	PRANITAS GROUP S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	130955
Cajus International S.A.	130948	SHOGUN PROPERTIES, société de ges- tion de patrimoine familial	130954
Casinvest Iena S.à r.l.	130957	SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., so- ciété de gestion de patrimoine familial	130956
Castel S.A.	130954	SO.GE.FER (Luxembourg) S.A.	130961
Controlinveste International	130968	Topkins S.P.F.	130949
Eraclito International S.A.	130952	Transports 3A Holding S.à.r.l.	130949
Erasorg S.à r.l.	130966	Tuzico S.à r.l.	130949
FERBLA S.A., société de gestion de patri- moine familial	130952	Vimentum III S.A.	130948
Heider Tankschiffahrt S.à r.l.	130946	Vini	130948
HM Medics S.A.	130971	Wehobi S.à.r.l.	130948
HSBC Trinkaus Investment Managers SA	130987	Zitro IP S.à r.l.	130947
Hydrover Holdings S.A.	130946	Zitro S.à.r.l.	130947
ICG Senior Debt Partners SV 1	130988	Zweiter International S.A.	130947

Hydrover Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 168.415.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour Hydrover Holdings S.A.

Matthijs BOGERS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013132643/13.

(130161401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Heider Tankschiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.731.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 septembre 2013.

Pour HEIDER TANKSCHIFFFAHRT SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013132647/12.

(130161574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

IV Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 154.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132687/11.

(130161638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

3M Attenti Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 145.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133043/9.

(130161732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

5M Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 70.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133045/9.

(130161592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Must Computer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 96.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132801/10.

(130161795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.717.

Rectificatif du dépôt du 25/03/13 (L130048310)

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013133040/14.

(130161974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Zitro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 502.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.648.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) prises en date du 27 juillet 2013 que le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133036/15.

(130161594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Zitro IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 148.320.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) prises en date du 27 juillet 2013 que le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133035/15.

(130161595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Wehobi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 46, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 96.294.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 septembre 2013.

Pour WEHOBİ SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013133027/12.

(130161577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Vini, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 10, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 171.111.

Procès-verbal des assemblées générales extra-ordinaire du 05/07/2013 et du 02/08/2013

Il résulte de l'AGE tenue ce 2 août 2013 ce qui suit:

1°) démission de son poste d'administrateur de Mr Eduardus DE NIJS né le 04/11/1949 à NL-Alkemade, domicilié Calle Ametlers 22 à E-03740 Gata de Gorgos.

2°) nomination au poste d'administrateur de Mme Annick ROSSEEL, née le 02/03/1967 à B-Oostende, domiciliée t'Rivierenhof 3 à B-9990 Maldegem jusqu'au 20/08/2018.

VINI SA

Référence de publication: 2013133013/14.

(130161162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Vimentum III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133008/9.

(130161359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Cajus International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 157.105.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société CAJUS INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: CAJUS INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013133075/19.

(130161065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Topkins S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 100.176.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 juin 2012.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 26 juin 2012 de coopter Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Luxembourg), domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L - 2736 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Philippe MIHAIL, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2015

Pour la société
TOPKINS S.P.F.

Référence de publication: 2013132999/14.

(130161879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Transports 3A Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.389.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 66.299.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 19 septembre 2013 à 11.30 heures à Luxembourg

Résolution:

L'assemblée accepte la démission de la société COSAFIN S.A. En remplacement la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg est nommée au poste de gérant.

Référence de publication: 2013133000/13.

(130161446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Tuzico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.701.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de classe B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2013133003/16.

(130161766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

AZ Electronic Materials S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 156.074.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133219/11.

(130162686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

1822 Et Suivants, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 176.563.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 septembre 2013

Première résolution

L'Assemblée après avoir délibéré décide à l'unanimité la révocation de Monsieur Pascal LEGRAND de son mandat d'Administrateur, et ce, a effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Pascal LEGRAND à son poste d'administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Référence de publication: 2013133172/16.

(130161602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.
R.C.S. Luxembourg B 97.945.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013 que Madame Marcia Tuten Greci, née le 7 mai 1974 à Panama City, Floride (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 8080 Norton Parkway, 22-D Mentor, OH 44060 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommée nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2013133189/16.

(130162045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Acte 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 106, Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 139.817.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133198/9.

(130162394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

BlueOrchard Microfinance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.258.

—
Le Conseil d'Administration a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Monsieur Marc Beaujean, Avenue Louise, 480, B - 1050 Bruxelles, à effet du 1^{er} septembre 2013.

Pour BlueOrchard Microfinance Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013133229/13.

(130162037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Babyworld, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 44, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 121.578.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-3450 Dudelange, le 20 septembre 2013.
Monsieur Jean-Claude Colling
Gérant Technique

Référence de publication: 2013133222/12.

(130162180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

American Continental Properties International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 30.394.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de renoncer, avec effet immédiat au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société.

Luxembourg, le 21 août 2013.
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013133207/14.

(130162541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Adrilaucat, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 151.216.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133205/9.

(130162411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

American Express Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 300.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133208/10.

(130162440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Aral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 5.722.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013133213/9.

(130162691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Eraclito International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.965.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société ERACLITO INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: ERACLITO INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013133093/19.

(130161028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 152.262.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 SEP. 2013.

Pour: FERBLA S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013133095/19.

(130160958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

A Finans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.087.

EXTRAIT

Par résolution écrite du gérant unique en date du 30 août 2013, le gérant unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013133175/16.

(130162447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Azzurra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.927.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Lino Investment S.à rl., administrateur de la société susmentionnée, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167925 a désormais son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013133192/16.

(130162443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Lubami Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 162.508.

—
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LUBAMI PRIVATE S.A. SPF, société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: LUBAMI PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013133110/19.

(130161164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Alpha Perseus Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 114.933.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 16 septembre 2013 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Alpha Perseus Capital S.A.

- Madame Noeleen GOES-FARRELL a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 31 juillet 2013;

- Monsieur Nicolas MILLE, né à Antony, France, le 8 février 1978, résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 juillet 2013. Son mandat prendra fin le 7 novembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Perseus Capital S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013132433/19.

(130161319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Castel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 133.285.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 06 juin 2013, que:
Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 qui se tiendra en l'année 2014:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- Monsieur Mattia MALACALZA, demeurant au 3, Via San Lorenzo, CH-6900 Lugano (Suisse),
- Monsieur Roberto GALERI, demeurant Villa Luganese, CH-6966 Lugano (Suisse),

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- La société H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013132500/19.

(130161607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 33.671.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: SHOGUN PROPERTIES, société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132398/20.

(130160789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

MyTravel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 83.825.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 224 du 8 février 2002.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MyTravel Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013132774/15.

(130161200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

PRANITAS GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 148.307.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société PRANITAS GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: PRANITAS GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132394/20.

(130160846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

J. Hirsch & Co International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 102.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J. Hirsch & Co International

Référence de publication: 2013132691/11.

(130161149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Juna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.464.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

COMPAGNIE FINANCIERE DE Gestion LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013132705/23.

(130161231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.786.

—
Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a accepté la démission de Monsieur Yves BIEWER, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Pour: SOCIETE FINANCIERE CASTOR S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013132399/20.

(130160815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Mylou Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 109, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 140.118.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

MUNIER Delphine.

Référence de publication: 2013132802/10.

(130161866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Nereo GreenCapital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société
d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.351.

—
Les statuts coordonnés au 10/09/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20/09/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013132806/13.

(130161860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Over Head S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 2, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 148.203.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OVER HEAD SA

Signature

Référence de publication: 2013132824/11.

(130161296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Casinvest lena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 145.288.

In the year two thousand and thirteen, on the third of September.
Before Us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CASINVEST S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 657,000.-, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.055,

here represented by Miss Rebecca Ballmann, employee, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel by virtue of a proxy given in Luxembourg on 2 September 2013.

Which proxy, after being signed "ne varieteur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to enact the following:

- That "Casinvest lena S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 6 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 735 dated 4 April 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145288. The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, on 1st March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1138 dated 14 May 2013.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

- That the appearing party is the current sole shareholder of the Company.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Qualification of the managers of the Company as class A managers or class B managers;
2. Subsequent inclusion of an additional paragraph 8.3 at the end of article 8 of the Articles of Association of the Company;
3. Amendment of the representation of the Company;
4. Subsequent inclusion of an additional alinea at the end of article 10 of the Articles of Association of the Company;
5. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder decides to allow for the qualification of the appointed managers of the Company as class A managers or class B managers.

Second resolution

The sole shareholder decides to subsequently include an additional paragraph 8.3 at the end of article 8 of the Articles of Association of the Company as follows:

" **8.3.** The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers")."

Third resolution

The sole shareholder decides furthermore to amend the representation of the Company in order for the Company to be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager in case the shareholder has qualified the managers of the Company as class A managers or class B managers.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to subsequently include an additional alinea at the end of article 10 of the Articles of Association of the Company as follows:

"However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will be only bound by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager"

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux-mil treize, le trois septembre,

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CASINVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 657.000,- EUR, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.055,

ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, salariée, demeurant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 2 septembre 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Casinvest Lena S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 735 du 4 avril 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145288. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 1^{er} mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1138 du 14 mai 2013;

- Que le capital social de la société s'élève à douze mil cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- Que la comparante est l'associée unique actuelle de la société;

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Qualification des gérants nommés de la Société de gérants de catégorie A ou de gérants de catégorie B;
2. Inclusion subséquente d'un article supplémentaire 8.3 à la fin de l'article 8 des statuts de la Société;
3. Changement de la représentation de la Société;
4. Inclusion subséquente d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 10 des statuts de la Société
5. Divers.

Première résolution

L'associée unique décide de permettre la qualification des gérants nommés de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

L'associée unique décide également de rajouter en conséquent un paragraphe 8.3 à la fin de l'article 8 des statuts de la Société:

« **8.3.** Les associés pourront qualifier les gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A) ou gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»)).»

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier la représentation de la Société afin que la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Quatrième résolution

L'associée unique décide également de rajouter en conséquent un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 10 des statuts de la Société:

«Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Ballmann, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40603. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131262/126.

(130159823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Maison Poiray, Société à responsabilité limitée,
(anc. P International S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.341.

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "AMS Investissements S.A.", établie et ayant son siège social au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 93714,

ici représentée par Monsieur Francesco CAVALLINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "P INTERATIONAL S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179341, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 9 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions neuf cent cinquante mille euros (2.950.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) par l'émission de vingt-neuf mille cinq cents (29.500) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription - Libération

Ensuite, l'Associée Unique, représentée comme dit ci-avant, déclare de souscrire aux vingt-neuf mille cinq cents (29.500) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement moyennant apport en nature consistant en une partie d'une créance à hauteur de deux millions neuf cent cinquante mille euros (2.950.000,- EUR), détenue par l'Associée Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

L'existence et la valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de gérance (le "Certificat de Gérance") émis le 13 août 2013 par la Société qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins deux millions neuf cent cinquante mille euros (2.950.000,- EUR).

Le Certificat de Gérance, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR), représenté par trente mille (30.000) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en MAISON POIRAY et décide par conséquent de modifier l'article premier. des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MAISON POIRAY (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CAVALLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. LAC/2013/38497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130895/63.

(130158785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

In the year two thousand and thirteen on the ninth day September, at 10.00 a.m.,

Before the undersigned Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company Arista S.A. SICAV-SIF, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.056, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger on 23 August 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 2442 on 27 October 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have last been amended by deed of Me Jean Seckler on 30 April 2013 and published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1186 on 21 May 2013.

The meeting was declared open and was presided by Mr Max WELBES, "avocat à la Cour", residing professionally in Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, who appointed Mr Piotr CZAJKOWSKI, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, as secretary.

The meeting elected Mr Johan MONTFORT employee, residing professionally in Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record that:

1. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented, by the shareholders present and by the members of the bureau. Said list and proxies initialled *ne varietur* by the notary and the members of the bureau will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

2. The meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to each of the shareholders on 26 August 2013.

3. It appears from the attendance list that 506,784.238 shares of the 702,114.932 outstanding shares are either present or represented at the Extraordinary General Meeting and that the quorum requirement of 2/3 of all the shares in issue is satisfied and that the Extraordinary General Meeting is hence validly constituted.

4. The agenda of the EGM is the following:

Sole agenda item

Decision to amend article 3 paragraph (1) of the Articles as follows:

"The Company is established for a limited period ending 31st January 2020."

The chairman of the meeting commented the proposed changes and the shareholders of the Company adopted by a majority of two-thirds (2/3) of the shares present or represented of the share capital, the following resolution:

Sole resolution

The Extraordinary General Meeting decides with:

- 506,784.238 votes in favour

- / votes against and

- / Abstentions

to amend article 3 paragraph (1) of the Articles as follows:

"The Company is established for a limited period ending 31st January 2020."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

There being no further item on the agenda, the chairman closed the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day and time named at the beginning of this document.

The document having been read to the shareholders present, the members of the bureau, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Signé: Max WELBES, Piotr CZAJKOWSKI, Johan MONTFORT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013131216/58.

(130159948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

SO.GE.FER (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.840.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013132939/12.

(130161214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Bara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.149.

L'an deux mil treize, le neuf septembre

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Bara S.A.", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, constituée suivant acte de Maître Réginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 438 en 1994,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.149 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5, deuxième alinéa, afin de spécifier que les actions sont et resteront nominatives:

« **Art. 5. (deuxième alinéa).** Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale spécifie que les actions sont et resteront nominatives, de sorte que l'article 5, deuxième alinéa, des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (deuxième alinéa).** Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11/09/2013. Relation: LAC/2013/41346. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18/09/2013.

Référence de publication: 2013131231/60.

(130160276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Atlantis International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.708.

In the year two thousand and thirteen on the sixteenth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARS:

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty-two thousand five hundred and seven Euro (EUR 22,507.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 159.334,

here represented by Christine Mathy, employee, having his professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 14, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "Atlantis International 1 S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 177.708, established pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, of May 6, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1766 dated July 23, 2013 and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-),

by the creation and issuance of one (1) share, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the New Share),

together with the related share premium in the amount of twenty-eight million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and sixty-two Euro (EUR 28,814,862.-).

Subscription - Payment

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.a r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the New Share, together with the related share premium in the amount of twenty-eight million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and sixty-two Euro (EUR 28,814,862.-), in the aggregate amount of twenty-eight million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and sixty-three Euro (EUR 28,814,863.-)

and to fully pay them up in the amount of twenty-eight million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and sixty-three Euro (EUR 28,814,863.-) by payment in kind consisting in the conversion of a portion of a receivable in the amount of twenty-eight million eight hundred and fourteen thousand eight hundred and sixty-three Euro (EUR 28,814,863.-) held by Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.a r.l., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a contribution declaration of Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.a r.l., prenamed;
- a valuation report from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.a r.l., prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the contribution of such Receivable is effective as from the date hereof, without qualification;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Report of Company's managers

The valuation report of the managers of the Company, dated August 14, 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Second resolution

Following the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

" **5.1.** The share capital of the Company is twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately EUR 6500.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-deux mille cinq cent sept Euros (EUR 22.507,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.334,

ici représentée par Christine Mathy, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Atlantis International 1 S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.708, constituée par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1766 en date du 23 juillet 2013 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-),
par la création et l'émission d'une (1) part sociale, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (la Nouvelle Part Sociale), ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit millions huit cent quatorze mille huit cent soixante-deux Euros (EUR 28.814.862).

Souscription - Libération

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale, ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit millions huit cent quatorze mille huit cent soixante-deux Euros (EUR 28.814.862,-), pour un montant total de vingt-huit millions huit cent quatorze mille huit cent soixante-trois Euros (EUR 28.814.863,-)

et de les libérer intégralement pour un montant de vingt-huit millions huit cent quatorze mille huit cent soixante-trois Euros (EUR 28.814.863,-) par un apport en nature consistant en la conversion d'une partie d'une créance au montant de vingt-huit millions huit cent quatorze mille huit cent soixante-trois Euros (EUR 28.814.863,-) détenue par Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., précitée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport de Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., précitée;
- un rapport des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de celle-ci, lui soit transférée;
- l'apport de cette Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 14 août 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité des souscriptions et libérations.

Deuxième résolution

Suite à la conversion ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»). Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et «Associé» doit être interprété conformément."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6500.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Mathy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 août 2013. Relation: LAC/2013/38788. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131818/156.

(130160643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Erasorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.183.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le dix septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LUXSORG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 172834,

ici représentée par ses administrateurs Madame Marie-Laure AFLALO et Madame Joëlle MAMANE ayant le pouvoir d'engager la société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «ERASORG S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à TREIZE MILLE EUROS (13.000.- EUR) représenté par MILLE (1000) parts sociales d'une valeur nominale de TREIZE EUROS (13.-EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, LUXSORG S.A., précitée et représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les mille (1000) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de TREIZE MILLE EUROS (13.000.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Décisions de l'associée unique

1) La Société est gérée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,
- Madame Joëlle MAMANE, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M.-L. AFLALO, J. MAMANE.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41401. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131355/117.

(130159985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Controlinveste International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 233.900.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.949.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

OLIVEDESPORTOS - PUBLICIDADE TELEVISÃO E MEDIA, S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Portugal, with registered address at Rua Abranches Ferrao, 10, 12°, 1600 Lisboa, Portugal, registered with the Registo Comercial de Lisboa, 3a seccao, under the number 501581723, (hereafter "OLIVEDESPORTOS"),

here represented by Mr. Luis Marques GUILHERME, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, on 29 July, 2013; the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole member of Controlinveste International, a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 149.949, incorporated by a deed received by the undersigned notary on 2 December 2009, published in the official gazette, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 January 2010, number 46, page 2196, which articles of association have been amended for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on 5 October 2012, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 November 2012-, number 2830, page 135826 (hereafter referred to as the "Company");

- that the sole member declared and requested the notary to record that the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of Eight Million Three Hundred Sixty-Three Thousand Euros (EUR 8,363,000.-) so as to bring it from its present amount of Two Hundred Forty-Two Million Two Hundred Sixty-Three Thousand Euros (EUR 242,263,000.-) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Eight Eight Eight Seven One Two three Nine Nine Euro Cents (EUR 0.888712399) each, to Two Hundred Thirty-Three Million Nine Hundred Thousand Euros (EUR 233,900,000.-) by the decrease of the present par value of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand

(272,600,000) corporate units of Eight Eight Eight Seven One Two three Nine Nine Euro Cents (EUR 0.888712399) each so as to bring it to a par value of Eight Five Eight Zero Three Three Seven Four Nine Euro Cents (EUR 0.858033749) each, all held by OLIVEDESPORTOS (the "Sole Member");

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the corporate capital;

3. Authorization to any manager of the Company to amend the members' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

4. Miscellaneous.

- after that, the Sole Member has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to decrease the corporate capital by an amount of Eight Million Three Hundred Sixty-Three Thousand Euros (EUR 8,363,000.-) so as to bring it from its present amount of Two Hundred Forty-Two Million Two Hundred Sixty-Three Thousand Euros (EUR 242,263,000.-) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Eight Eight Eight Seven One Two three Nine Nine Euro Cents (EUR 0.888712399) each, to Two Hundred Thirty-Three Million Nine Hundred Thousand Euros (EUR 233,900,000.-) by the decrease of the present par value of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units of Eight Eight Eight Seven One Two three Nine Nine Euro Cents (EUR 0.888712399) each to a par value of Eight Five Eight Zero Three Three Seven Four Nine Euro Cents (EUR 0.858033749) each and by repayment to the Sole Member of the said amount of Eight Million Three Hundred Sixty-Three Thousand Euros (EUR 8,363,000.-).

Declaration

The Sole Member declares that it accepts the decrease of the par value of each of the Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units and the repayment by the Company of a determined and payable amount as provided for in the aforesaid resolution within the limits foreseen by law.

Second resolution

The Sole Member decides to amend Article 5 of the articles of association so as to reflect the above decrease of corporate capital, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at Two Hundred Thirty-Three Million Nine Hundred Thousand Euros (EUR 233,900,000.-) represented by Two Hundred Seventy-Two Million Six Hundred Thousand (272,600,000) corporate units having a par value of Eight Five Eight Zero Three Three Seven Four Nine Euro Cents (EUR 0.858033749) each."

Third resolution

The Sole Member decides to authorize any manager of the Company to amend the members' register of the Company to reflect the above decrease of capital and to do everything necessary and incidental to the above resolutions including to ensure the preparation of the repayment to be made to the Sole Member by virtue of the capital decrease decided during the present general meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet;

Pardevant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

OLIVEDESSPORTOS - PUBLICIDADE TELEVISÃO E MEDIA, S.A., une Société Anonyme (Sociedade Anônima) organisée sous les lois du Portugal, ayant son siège social à Rua Abranches Ferrão, 10, 12°, 1600 Lisboa, Portugal, immatriculée avec le Registo Comercial de Lisboa, 3a secção, sous le numéro 501581723, (ci-après "OLIVEDESSPORTOS"),

ici représentée par Monsieur Luis Marques GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 juillet 2013; ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique de Controlinveste International, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 149.949, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 janvier 2010, numéro 46, page 2196, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 novembre 2012, numéro 2830, page 135826 (ci-après "la Société").

- que l'associé unique déclare et prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de Huit Millions Trois Cent Soixante-Trois Mille Euros (EUR 8.363.000,-) pour le porter de son montant actuel de Deux Cent Quarante-Deux Millions Deux Cent Soixante-Trois Mille Euros (EUR 242.263.000,-), représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Huit Huit Huit Sept Un Deux Trois Neuf Neuf centimes d'Euro (EUR 0,888712399) chacune, à Deux Cent Trente-Trois Millions Neuf Cent Mille Euros (EUR 233.900.000,-) par la réduction de la valeur nominale actuelle des Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales de Huit Huit Huit Sept Un Deux Trois Neuf Neuf centimes d'Euro (EUR 0,888712399) chacune pour la porter à une valeur nominale de Huit Cinq Huit Zéro Trois Trois Sept Quatre Neuf centimes d'Euro (EUR 0,858033749) chacune, détenues par OLIVEDESSPORTOS ("l'Associé Unique");

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la diminution du capital social décrite ci-dessous;

3. Autorisation à accorder à tout gérant de la Société de modifier le registre des parts sociales de la Société et plus généralement d'effectuer toutes les démarches nécessaires relatives aux résolutions prises lors de la présente assemblée;

4. Divers.

- que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de Huit Millions Trois Cent Soixante-Trois Mille Euros (EUR 8.363.000,-) pour le porter de son montant actuel de Deux Cent Quarante-Deux Millions Deux Cent Soixante-Trois Mille Euros (EUR 242.263.000,-), représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale Huit Huit Huit Sept Un Deux Trois Neuf Neuf centimes d'Euro (EUR 0,888712399) chacune, à Deux Cent Trente-Trois Millions Neuf Cent Mille Euros (EUR 233.900.000,-) par la réduction de la valeur nominale des Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales de Huit Huit Huit Sept Un Deux Trois Neuf Neuf centimes d'Euro (EUR 0,888712399) chacune pour la porter à une valeur nominale de Huit Cinq Huit Zéro Trois Trois Sept Quatre Neuf centimes d'Euro (EUR 0,858033749) chacune, et de rembourser à l'Associé Unique le prédit montant de Huit Millions Trois Cent Soixante-Trois Mille Euros (EUR 8.363.000,-).

Déclaration

L'Associé Unique déclare qu'il accepte la réduction de la valeur nominale des Deux Cent Soixante Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales et le remboursement par la Société du montant déterminé et payable comme stipulé dans la résolution précédente, dans les limites prévues par la loi.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à à Deux Cent Trente-Trois Millions Neuf Cent Mille Euros (EUR 233.900.000,-) représenté par Deux Cent Soixante-Douze Millions Six Cent Mille (272.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de Huit Cinq Huit Zéro Trois Trois Sept Quatre Neuf centimes d'Euro (EUR 0,858033749) chacune. »

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société à modifier le registre des parts sociales de la société suite à la réduction de capital intervenue et d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions y comprise la préparation du remboursement à effectuer à l'Associé Unique en vertu des décisions prises par la présente assemblée générale.

130971

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à environ mille six cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue Anglaise, suivi d'une version Française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après la lecture faite au mandataire, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. M. GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2013. LAC/2013/35693. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131905/153.

(130160640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

HM Medics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.832.

L'an deux mil treize, le trois mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«HM MEDICS S.A.»

établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 26 boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B95.832,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1.073 du 15 octobre 2003, page 51.492,

dont le capital social s'élève actuellement à la somme de trente et un mille euros (31.000.-€), représenté par trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-€) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles Jacques HOEFMAN.

Le président désigne comme secrétaire Madame Hélène RUYER

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cristofor MACOVEI.

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Constatation de l'existence d'un actionnaire unique
3. Changement de l'article 6 des statuts
4. Changement de l'article 10 des statuts
5. Révocation de Gil PALOMA en sa qualité d'administrateur
6. Acceptation de la démission de Monsieur Gilles MOUGIN en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué
7. Constatation de l'existence d'un actionnaire unique et nomination d'un administrateur unique à compter de ce jour pour une durée de six ans.
8. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a qu'un seul actionnaire, à savoir la société de droit français «HCTI and Co» avec siège social à F-33370 Artigues Pres Bordeaux, 10 rue du Haut Pinsan, inscrite au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX sous le numéro 789 736 683 R.C.S. BORDEAUX.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul administrateur, sinon par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale révoque à l'unanimité des voix Gil PALOMA, demeurant à F-19360 Malemort sur Corr"ze, 24 avenue Honoré de Balzac, en sa qualité d'administrateur, avec effet au jour des présentes.

Pleine et entière décharge lui est accordée pour sa gestion effectuée depuis sa nomination, jusqu'à ce jour.

La société ne disposant d'un seul actionnaire l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas de nécessité à pouvoir à son remplacement.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte à l'unanimité des voix la démission de Monsieur Gilles MOUGIN, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, avec effet au jour des présentes. Pleine et entière décharge lui est accordé pour sa gestion effectuée depuis sa nomination, jusqu'à ce jour.

La société ne disposant d'un seul actionnaire l'assemblée générale constate qu'il n'y a pas de nécessité à pouvoir à son remplacement.

Septième résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a qu'un seul actionnaire et décide de nommer pour une durée de six (6) ans, Monsieur Charles Jacques HOFEMAN, né le 27 avril 1965 à Clermont-Ferrand (France), demeurant à F-33370 Artigues-près-Bordeaux, 10 rue du Haut Pinsan, à la fonction d'administrateur unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de

substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: C. HOFFMAN, H. RUYER, C. MACOVEI, KREUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 mai 2013. Relation: EAC/2013/6042. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132031/105.

(130160533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

LVS II Lux VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.202.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of August;

Before Us M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 176932, having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by M^e Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including

group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "LVS II Lux VIII S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers B", each individually a "Manager B"). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg II S.a r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
 - Lee GALLOWAY, with professional address at 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
 - Sansal OZDEMIR, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Maître Julie GORDET, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «LVS II Lux VIII S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A»), chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B»), chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

LVS II Luxembourg II S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
- Lee GALLOWAY, avec adresse professionnelle au 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
- Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. GORDET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2013. LAC/2013/40384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132142/371.

(130160408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

LVS II Lux X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.205.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of August;

Before Us M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 176932, having its registered office at 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by M^e Julie GORDET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, including securities and financial instruments issued by securitisation vehicles; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these investments or assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form, proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "LVS II Lux X S.a r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares of a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders may create class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation from time to time.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board. There may be managers of the category A (the "Managers A", each individually a "Manager A") and managers of the category B (the "Managers B", each individually a "Manager B"). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The eighteen thousand (18,000) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by LVS II Luxembourg II S.a r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US Dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2013.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The following person is appointed manager A of the Company for an unlimited duration:
 - Lee GALLOWAY, with professional address at 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom.
- 2) The following person is appointed manager B of the Company for an unlimited duration:
 - Sansal OZDEMIR, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176932, ayant son siège social au 60 Grand Rue, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Maître Julie GORDET, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser

par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, y inclus des valeurs mobilières et instruments financiers émis par des véhicules de titrisation; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «LVS II Lux X S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

Les associés peuvent créer des classes d'actions par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions requise pour la modification de ces statuts. Chaque classe d'actions aura les droits tels que décrits dans les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les «Gérants A»), chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants B»), chacun individuellement un «Gérant B»). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, telex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions relative aux sociétés à responsabilité limitée de la section XII de la Loi de 1915.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux mêmes conditions de majorité s'appliquant à la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il sera fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

LVS II Luxembourg II S.à r.l., préqualifiée, a souscrit les dix-huit mille (18.000) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant A de la Société pour une durée indéterminée:
- Lee GALLOWAY, avec adresse professionnelle au 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni.
- 2) Est nommé gérant B de la Société pour une durée indéterminée:
- Sansal OZDEMIR, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. GORDET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2013. LAC/2013/40386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132143/371.

(130160428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 31.630.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch, fand sich die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft „HSBC Trinkaus Investment Managers SA“, mit Gesellschaftssitz in L-1748 Findel-Golf, 8 rue Lou Hemmer, eingetragen in das Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 31.630 zu einer außerordentlichen Generalversammlung ein.

Die Aktiengesellschaft „HSBC Trinkaus Investment Managers SA“ wurde gemäß notarieller Urkunde vom 19. September 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 44 vom 5. Februar 1990, gegründet.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 10. Juni 2011, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 2059 vom 5. September 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Khadigea KLINGELE, Juristin, beruflich wohnhaft in Mersch.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Frau Laura EWEN, Angestellte, beruflich wohnhaft in Findel-Golf.

Die Vorsitzende erstellt die Liste der anwesenden, respektiv vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilte Vollmacht des vertretenen alleinigen Aktionärs.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, sowie die von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar unter Hinzufügung des Zusatzes "ne varietur" unterzeichnete Vollmacht, bleiben der gegenständlichen Urkunde als Anlage beigelegt und werden zusammen am Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte umfasst:

1) Aktualisierung der Satzung aufgrund der Anpassung an die Richtlinie 2009/65/EG und das Gesetz vom 17. Dezember 2010. Folgende Aktualisierungen werden in der Satzung vorgenommen:

- Artikel 3, 12 und 18 der Satzung.

2) Diverses.

II. Dass gemäß vorerwähnter Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital zu der hier gegenständlichen außerordentlichen Generalversammlung anwesend und rechtsgültig vertreten ist und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung ohne vorherige förmliche Einberufung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann.

Sodann stellt die Generalversammlung ihr rechtsgültiges Zustandekommen fest, erklärt sich mit der Ausführung des/der Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung über und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Aktualisierung der Artikel 3, 12 und 18 der Satzung wie folgt:

„ **Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Auflegung und/oder Verwaltung von gemäß der modifizierten Richtlinie 2009/65/EG zugelassenen luxemburgischen und/oder ausländischen OGAW und die zusätzliche Verwaltung anderer luxemburgischer und/oder ausländischer OGA, die nicht unter diese Richtlinie fallen.

Die Tätigkeit der Verwaltung von Fonds Communs de Placement und Investmentgesellschaften umfasst insbesondere:

Die Anlageverwaltung. In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft für Rechnung der von ihr verwalteten OGAW und OGA Benachrichtigungen oder Anweisungen betreffend zu tätiger Anlagen erteilen, Verträge abschließen, alle Arten von Wertpapieren und andere Vermögensarten kaufen, verkaufen, tauschen und übereignen, für Rechnung der von ihr verwalteten OGAW und OGA alle im Zusammenhang mit Wertpapieren, die das Vermögen der OGAW und OGA bilden, stehenden Stimmrechte ausüben. Hierbei handelt es sich nicht um eine abschließende Auflistung.

Administrative Tätigkeiten in Bezug auf OGAW und OGA. Hierbei handelt es sich um die Gesamtheit der in Anhang II des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen aufgeführten Tätigkeiten, d.h. insbesondere die Bewertung der Portfolios und Preisfestsetzung für die Aktien und/oder Anteile der OGAW und OGA, die Ausgabe und Rücknahme von Aktien und/oder Anteilen der OGAW und OGA, die Registerführung für die OGAW und OGA, die Führung und Aufbewahrung von Aufzeichnungen von Transaktionen. Diese Auflistung ist nicht abschließend.

Vertrieb der Aktien und/oder Anteile von selbst- oder fremdverwalteten OGAW und OGA in Luxemburg und/oder im Ausland.

Die HSBC Trinkaus Investment Managers SA kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind und im Rahmen der

Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Kapitels 15 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen bleiben“.

„ **Art. 12.** Die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft ist einem zugelassenen Wirtschaftsprüfer zu übertragen, welcher von der Generalversammlung bestellt wird“.

„ **Art. 18.** Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen und das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen“.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem die Urkunde der Erschienenen vorgelesen worden ist, die dem unterzeichnenden Notar durch ihren Familiennamen, Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt ist, hat besagte die vorliegende Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: K. KLINGELE, L. EWEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 septembre 2013. Relation: MER/2013/1871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (gezeichnet): A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Mersch, den 17. September 2013.

Référence de publication: 2013131438/71.

(130159598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

ICG Senior Debt Partners SV 1, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 175.072.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Me Paul Florin, Maître en Droit, professionally residing in Luxembourg.

The appearing party who acted as representative of the sole shareholder at the incorporation deed of ICG Senior Debt Partners SV 1, on 23rd January 2013, asked the notary to pass the present deed in order to rectify a clerical error (erreur matérielle) which occurred in the said deed number 153/2013 of the undersigned notary of 23rd January 2013, registered in Luxembourg Actes Civils on 25th January 2013 Relation:LAC/2013/3711, and in the Trade and Company Register in Luxembourg on 12th February 20143 number L130026520, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19th February 2013, number 398.

The appearing party declared and requested the notary to record and state that:

Article 2 of the Articles of Incorporation provides that the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

But, the registered office being established in Hesperange, the second sentence in Article 2 of the Articles of Incorporation shall therefore be rectified as follows:

"It may be transferred within the boundaries of the municipality of Hesperange by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize le treizième jour du mois d'août.

Par devant maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

Me Paul Florin, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La partie comparante ayant agi comme mandataire du seul actionnaire lors de l'acte de constitution de ICG Senior Debt Partners SV 1, le 23 janvier 2013, a demandé au notaire de passer le présent acte dans le but de rectifier une erreur matérielle qui est intervenue dans ledit acte numéro 153/2013 du notaire soussigné du 23 janvier 2013, enregistré à

Luxembourg Actes Civils le 25 janvier 2013 Relation:LAC/2013/3711, déposé au Registre des Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 12 février 2013 sous le numéro L130026520, publié au au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 février 2013, numéro 398.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'enregistrer et noter que:

L'article 2 des statuts stipule que le siège social pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Or, le siège social étant établi à Hesperange, la seconde phrase de l'Article 2 des statuts doit ainsi être rectifié de la manière suivante:

«Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Hesperange par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante le présent acte a été rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FLORIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. Relation: LAC/2013/38470. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013131463/60.

(130160116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

medienfabrik luxembourg s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

R.C.S. Luxembourg B 129.266.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Am dritten September,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Ist erschienen:

Herr Ronald FRANK, Direktor, geboren in D-Mettlach am 5. Oktober 1963, wohnhaft in D-54295 Trier, Kurfürstenstraße 15,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär der luxemburgischen Aktiengesellschaft «medienfabrik luxembourg s.a., mit Sitz in L-6871 Wecker, 2, op Huefdreisch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 129266, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, am 12. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1725 vom 14. August 2007.

Der alleinige Aktionär bittet den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6871 Wecker, 2, op Huefdreisch nach L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 2, erster Satz der Satzungen abgeändert, um nun mehr folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 2. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

Dritter Beschluss.

Die Generalversammlung erklärt die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder zu verlängern bis zur Hauptversammlung im Jahre 2019:

- Herr Ronald FRANK, Direktor, geboren in Mettlach (D), am 5. Oktober 1963, wohnhaft in D-54295 Trier, Kurfürstenstraße 15, als Verwaltungsratsmitglied und Bevollmächtigter des Verwaltungsrates,

Herr Ronald FRANK verpflichtet die Gesellschaft rechtsverbindlich durch seine Einzelunterschrift im Rahmen der laufenden Geschäftsführung in ihrem weitesten Sinne, sämtliche Bankoperationen mitinbegriffen.

- Herr German Josef DRECHSLER, Direktor, geboren in Weiden (D), am 22. Juli 1971, wohnhaft in D-56073 Koblenz (D), Peter-Klößner-Strasse 19, als Verwaltungsratsmitglied,

- Frau Petra FEILEN, Angestellte, geboren in Adenau (D), am 20. März 1978, wohnhaft in D-54316 Lamparden, Zum Sonnenhang 22, als Verwaltungsratsmitglied.

Vierter Beschluss.

Die Generalversammlung bestellt zum neuen Rechnungsprüfer:

- Herrn Kurt LALLEMAND, geboren in Völklingen (D) am 25. Dezember 1975, berufsansässig in L-1521 Luxemburg, 129, rue Adolphe Fischer.

Sein Mandat läuft ab mit Abschluss der Hauptversammlung des Jahres 2019.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. FRANK, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Düdelingen, den 13. September 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013131804/53.

(130160933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Montesquieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.149.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of September.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Wine Institute Ltd, a limited company having its registered office at 556 Main street, Charlestown, Nevis, registered with the Nevis Registrar of Companies under number 19867;

here represented by Laurence Heinen, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 July 2013,

which proxy shall be signed „ne varietur" by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that International Wine Institute Ltd, prenamed, represented as stated hereabove, is the sole shareholder of MON-
TESQUIEU S.A., a public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 113 149, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on December 16, 2005 published in the Mémorial C number 646 of March 29, 2006 (the Company);

- that the Company's share capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (EUR 310.-)

- that the agenda is:

- 1) Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Decision to appoint the liquidator (liquidateur) and to fix the scope of his mission;
- 3) Discharge (quitus) to the directors of the company for and in connection with their duties as directors of the Company; and
- 4) Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint International Wine Institute Ltd as liquidator (the "Liquidator").

The Sole Shareholder decides to empower the Liquidator as follows:

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144ff. of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the Sole Shareholder in the cases provided for by law;
- there shall be no obligation for the Liquidator to draw up an inventory;
- the Liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents any power it will deem appropriate.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full discharge (quitus) to the directors of the Company for and in connection with their duties as directors of the Company.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the appearing person, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Wine Institute Ltd, une société avec siège social au 556 Main street, Charlestown, Nevis, inscrite auprès du Registre des Sociétés de Nevis sous le numéro 19867,

ici représentée par Laurence Heinen, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2013,

laquelle procuration, signée „ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

International Wine Institute Ltd, précitée, est l'unique associée de la société à responsabilité limitée MONTESQUIEU S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.149, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 décembre 2005 publié au Mémorial C numéro 646 du 29 mars 2006 (la «Société»),

- que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune,

- que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;
- 2) Décision de nommer un liquidateur et de déterminer l'étendue de sa mission;
- 3) Décharge (quitus) des directeurs de la Société pour et en rapport avec leurs devoirs en tant qu'administrateurs de la Société; et;
- 4) Divers.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation volontaire la société.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer International Wine Institute Ltd en qualité de liquidateur (le «Liquidateur»).

L'associée unique décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

- Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Actionnaire Unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

- Il est dispensé de dresser inventaire;

- Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il jugera approprié.

Troisième résolution

L'associée unique décide de donner décharge (quitus) aux administrateurs de la Société pour et en rapport avec leurs devoirs en tant qu'administrateurs de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40609. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132179/105.

(130160871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Office Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.261.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 septembre 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

le siège social de la société a été fixé au 45-47 route d'Arlon à -L-1140 Luxembourg.

Madame Nathalie PRIEUR, employée privée, née le 08 avril 1967 à Trêves (Allemagne) et résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon à L - 1140 Luxembourg, Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbrück (Luxembourg), et demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et Monsieur Romain WAGNER, né le 26 juin 1967 à Ech-sur-Alzette, et demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

la société Benoy Kartheiser Management Sàrl, société ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 33849, a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013131588/20.

(130159687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Patron Archipel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 119.919.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132826/10.

(130161819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.